

## **Migrol calendrier de l'Avent – Conditions de participation au concours École-Club Migros**

En participant au concours, vous acceptez les présentes conditions de participation.

**Organisatrice du concours:** Miduca SA, Vulkanplatz 8, 8048 Zurich

**Droit de participation:** sont autorisées à participer toutes les personnes résidant en Suisse ou la Principauté de Liechtenstein âgées de 18 ans révolus. Les collaborateurs de l'organisatrice du concours ainsi que les associations de jeux-concours, les services automatisés et autres services de participation professionnels ou commerciaux ne sont pas autorisés à participer.

**Déroulement du concours:** En envoyant le formulaire de participation en ligne entre le 20 décembre 2025 à 00h00 et le 20 décembre 2025 jusqu'à 23h59 et en acceptant les conditions de participation, vous prenez automatiquement part au tirage au sort.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi tous les participants. 5 jours après la clôture du concours. Les gagnants sont contactés personnellement et informés par courrier postal à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation au concours. Les prix seront annoncés aux gagnants par téléphone ou par e-mail après le tirage au sort.

**Participation gratuite:** la participation à ce concours n'est liée à aucune obligation d'achat.

**Prix:** 1x Abo forfaitaire Group Fitness, Pilates & Yoga (1 mois) d'une valeur de CHF 129.–.

Les prix ne sont pas convertibles en espèces. Les prix qui ne sont pas utilisés dans un délai d'un an après leur remise sont perdus. Les prix ne peuvent être échangés que dans les sites Miduca (sans les Écoles-clubs de la coopérative Migros Suisse orientale).

**Publication du nom du gagnant:** en participant au concours, vous acceptez, en cas de gain, que votre prénom et la première lettre de votre nom ou, si vous n'avez pas indiqué votre prénom, que la première lettre de votre nom ainsi que votre lieu de domicile soient publiés sur [ecole-club.ch](http://ecole-club.ch) ou sur les réseaux sociaux de l'École-club Migros.

### **Autres conditions:**

Tout recours juridique est exclu. Ce concours ne fera l'objet d'aucune correspondance (excepté avec le gagnant).

Le prix est personnel et ne peut pas être transmis ou transféré à des tiers.

Une seule participation par personne. Les coordonnées personnelles indiquées doivent être correctes. L'organisatrice du concours peut exclure les personnes inscrites sous un pseudonyme ou une fausse identité, de même que les participants inscrits plusieurs fois.

Les données personnelles sont traitées en vertu de la déclaration de protection des données de l'organisateur du concours, consultables ici: <https://privacy.migros.ch/fr.html>

L'organisatrice du concours se réserve en outre le droit d'exclure des participants en cas de soupçon ou de constatation d'abus et/ou de violation des présentes conditions de participation ou pour tout autre motif important. Elle se réserve également le droit d'adapter à tout moment le concours et de le suspendre, de l'annuler ou de le clore prématurément en cas de force majeure.

En vous inscrivant, vous reconnaissez que ce concours ne présente aucun lien avec Facebook et n'est en aucune façon sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook. Vous renoncez ainsi expressément à faire valoir auprès de Facebook toute prétention en relation avec le présent concours. Toutes les informations sont exclusivement mises à disposition par l'organisatrice du concours et non par Facebook, et vous mettez vos informations à la disposition de l'organisatrice du concours et non de Facebook. «... »

Zurich est le for juridique exclusif pour tout litige résultant du présent concours ou en rapport avec celui-ci. Le concours et les relations juridiques entre l'organisateur du concours et les gagnants éventuels relèvent exclusivement du droit suisse, abstraction faite des dispositions régissant les conflits de lois et des dispositions de la Convention de Vienne sur les ventes (Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.4.1980).